

Les mots figurés

Autor(en): **Petit-Senn, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **31 (1893)**

Heft 15

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-193574>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

au moins le fricot sera cuit, mais tu brûleras le bien du cousin. — Je sais bien ce que je brûlerais, si je pouvais, répliquait Judith. — Et quoi? et quoi? demandait-on. — Un petit bout de la langue de l'oncle, sans lui vouloir du mal. — C'est bien dit, mais sais-tu, Judiette, le mot du maréchal qui se plaignait de la cherté du charbon? — Oui, oui, que je le sais: il disait que si toutes les mauvaises langues brûlaient, le charbon serait pour rien. — Puisque tu le sais, il n'y a pas besoin de te le dire. — La causerie retombait ensuite sur le mauvais temps, le froid précoce et les signes qui présageaient un long hiver; puis la vieille Françoise, qui venait quelquefois passer la veillée chez Pierre à Claude, entamait un long récit légendaire ou traditionnel; et elle racontait si bien qu'elle seule pouvait entrer en lutte avec l'oncle, dont les histoires étaient caractérisées par un débit original et fleuri.

La veillée avait été des plus agréables, et le cousin surtout devait être heureux, car il avait pu avoir un long entretien avec Judith, qu'il avait trouvée au four, occupée à tirer des poires qu'elle voulait faire sécher. Il vous semble aussi qu'il devait l'être, n'est-ce pas? Eh bien! non, il ne l'était pas. Une confiance que Judith lui avait faite lui donnait à réfléchir, et en s'en retournant il lui vint d'étranges idées.

Comme il n'était pas mal intéressé, il commençait à craindre que sa femme n'eût qu'une dot minime et peut-être nulle. De Mauverney à Montpreveyres, il ne fit que tourner et retourner cette pensée, et arrivé chez lui, il en fit part à sa mère.

— Ah bah! ils ne sont pas bien dans leurs affaires, fit celle-ci. C'est du moins une brave fille, cette Judith, de te l'avoir dit franchement. Il faudra voir s'ils pourront payer le cautionnement. Il te faut faire attention, si ça va mal, ils te cajoleront pour avoir ta signature. Tiens! je suis bien contente qu'on ait tout retardé, on aura le temps de réfléchir.

(A suivre).

Les morts figurés.

Paul fit des vers à cette époque
Où tout poète mis en deuil,
Chantait sur sa lyre baroque,
Trépas, cimetière et cercueil :

Dans sa sépulcrale énergie,
Courant vers la tombe à grands pas,
Paul mourait dans chaque élégie!
Mais de fait, il n'en mourait pas.

Epris de la folle Clarice,
Paul lui dit : « Reine de mon sort,
» Ah! pour un rival, ton caprice
» Signera l'arrêt de ma mort. »
Pourtant, vers Octave entraînée,
Clarice vola dans ses bras :
Paul devait mourir dans l'année...
Mais de fait, il n'en mourut pas.

La royauté c'est mon principe!
Je saurais mourir pour mon roi,
S'écriait Paul à Louis-Philippe,
Vous défendre sera ma loi :
Mais après l'émeute sinistre
Qui jeta la royauté bas,
Du Président, Paul fut ministre,
Et de fait, il n'en mourut pas.

Quand le sort comble leur envie
Et de leurs désirs suit les loix,
Combien de gens, durant leur vie,
Ainsi que Paul meurent trois fois.

Dans de poétiques ivresses,
Ils expirent bien frais, bien gras,
Pour leurs vers, leurs rois, leurs maîtresses...
Mais de fait, ils n'en meurent pas.

J. PETIT-SENN.

Boutades.

Entre escrocs de haut vol.

— Je dinais, hier, chez la comtesse de Z... C'était « très bien. » Figure-toi qu'au dessert on nous a servi des couverts en or.

— Fais voir...

Au restaurant :

— Garçon!

— Monsieur?

— Je vois sur la carte: Bordeaux à 1 fr. 25.

— Oui, monsieur.

— Et: Bordeaux à 9 francs. Quelle différence y a-t-il entre ces vins?

— Monsieur n'a qu'à faire la soustraction.

Une injure mortelle.

Au Japon, une des plus graves injures, c'est d'appeler quelqu'un « poisson sans arêtes. »

Le *Nichi Nichi Chimbourg*, journal de Yokohama, ayant ainsi qualifié des adversaires politiques, le rédacteur de l'article injurieux a été poursuivi et condamné à un an de travaux forcés et à 50 yen (250 francs) d'amende.

Un poisson sans arêtes n'est plus un poisson; la locution équivalait à: homme sans caractère, c'est-à-dire homme qui n'en est pas un.

La petite fille de X..., grand tripoteur d'affaires, dit à son papa :

— N'est-ce pas qu'il ne faut pas croire aux revenants?

— Jamais, ma fille; il ne faut croire qu'aux revenus.

On complimentait, l'autre jour, un avocat sur l'éloquence qu'il a déployée dans la défense d'un coupable.

— Ah! dit-il, c'eût été bien autre chose si j'avais eu à soutenir l'accusation!

Le mur en ficelles. — Sous ce titre, la *Science pratique* nous indique cette amusante expérience :

Suspendez une série de cordes minces ou de grosses ficelles les unes à côté des autres, et dans un même plan, leurs extrémités libres arrivant près du sol. Derrière ces ficelles placez un objet fragile, une bouteille, par exemple, et défiez l'un de vos amis, placé de l'autre côté des ficelles, de briser cet objet en frappant dessus avec une canne. Rien de plus amusant que ce jeu dans lequel le premier moment d'émotion fait place à de joyeux éclats de rire; les ficelles, pareilles à des serpents, s'entortillent à qui mieux mieux autour du bâton, et paralysent l'effort de l'amatour le plus vigoureux.

OPÉRA. — Il est de ces opéras dont on ne se lasse jamais, et qui mettent, dès les premières scènes, toute la salle en joyeuse humeur: tel est **Miss Helyett**, ce délicieux opéra-comique de E. Audran. C'est assez dire que M. Scheler a eu une excellente idée lorsqu'il a décidé d'en donner une seconde représentation *demain dimanche*. Comme toujours, cette représentation fera salle comble; comme toujours, elle provoquera de bons rires et de chauds applaudissements; car il n'est guère possible de passer au théâtre une soirée plus agréable et plus gaie. — *Exceptionnellement, prix de la comédie*. Rideau à 8 heures.

Mardi 18 avril: **Lackmé**, opéra-comique en trois actes. Musique de Léo Delibes, joué pour la première fois à Lausanne en 1885.

Acrostiche.

Remplacer les points par des lettres de manière à former neuf mots dans le sens horizontal et deux dans le sens vertical.

. O C .
. M R .
. E E .
. H I .
. A H O .
. T R .
. E S .
. E E .
. N E .

L. MONNET.

CAUSERIES du CONTEUR VAUDOIS

1^{re} série, nouvelle édition, considérablement augmentée et illustrée de jolis dessins par RALPH.

En vente au bureau du CONTEUR VAUDOIS et dans toutes les librairies.

PARATONNERRES

Installations sur constructions de tous genres. Système perfectionné. Grande spécialité; nombreuses références.

L. FATIO, constructeur, à LAUSANNE

COMPTES DE MÉNAGE

VALABLES POUR 4 ANS

En vente à la *Papeterie Monnet*. — Prix 2 fr.

Demander à **J.-H. MATILE**, au Petit-Bénéfice, **Morges**, échantillons de ses nouveautés pour robes, jupons, jaquettes et manteaux. Marchandise solide et meilleur marché que partout ailleurs, à qualité égale. Confection pour hommes; draperie, cotons, couvertures, tapis, descentes de lit, etc.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encasement de coupons. Recouvrement.

Nous offrons net de frais les lots suivants: Ville de Fribourg à fr. 13,50. — Canton de Fribourg à fr. 28,—. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 49,50. — Canton de Genève 3 % à fr. 104 — De Serbie 3 % à fr. 89,—. — Bari, à fr. 60,—. — Barletta, à fr. 46,50. — Milan 1861, à 39,50. — Milan 1866, à fr. 11,50. — Venise, à fr. 25,75. — Ville de Bruxelles 1886, à fr. 108,—. — Bons de l'Exposition, à fr. 6,50. — Croix-blanche de Hollande, à fr. 15,—. — Tabacs serbes, à fr. 12,—. — *Port à la charge de l'acheteur. Nous procurons également, aux cours du jour, tous autres titres.* — J. DIND & Co, Ancienne maison J. Guilloud, 4, rue Pépinet, Lausanne. — Succursale à Lutry. — Téléphone. — Administration du *Moniteur Suisse des Tirages Financiers*.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.